

Monsieur le président, je disais au début de mon intervention que j'étais fier d'être député aujourd'hui, c'est vrai, parce que le travail de ce comité, le débat à la Chambre aujourd'hui, surtout le ton de ce débat, sont autant d'indices que le système parlementaire est valable lorsqu'on veut bien se donner la peine de nous faire confiance et de nous donner les outils pour le faire fonctionner d'une façon adéquate.

Monsieur le président, je vais simplement terminer en citant, moi aussi, puisque cela semble être un *modus operandi* de tous les intervenants aujourd'hui, un extrait d'une causerie donnée par le député de Windsor-Walkerville qui était président du sous-comité sur les institutions pénitentiaires devant le *National Association of Active and Criminal Justice*, le 27 janvier 1978, et je déplore, monsieur le président, qu'il n'existe aucun mécanisme pour un simple député de déposer comme pièce à conviction, si on peut s'exprimer ainsi, cette causerie qui vraiment résume d'une façon admirable la pensée du sous-comité par l'intermédiaire de son président. Et à la page 10, il disait à l'époque, et j'appuie ce qu'il disait, et je cite:

● (1632)

[Traduction]

C'est, je crois, grâce aux pressions continuellement exercées par les membres de ce comité sur le solliciteur général et le Service canadien des pénitenciers que le rapport a été mieux accepté qu'il ne semblait l'être au départ. Ces pressions ont été exercées lors des audiences sur le budget supplémentaire en novembre, au cours des sessions spéciales du comité en décembre et à l'occasion des nombreux contacts entre les membres du comité et les personnes chargées de la mise en œuvre. Le solliciteur général a approuvé cette démarche publiquement, souhaitant même qu'elle se poursuive au printemps lors de l'étude du budget. A cet égard, l'essentiel de la recommandation 65 voulant que le comité permanent puisse examiner de façon continue la mise en œuvre du rapport a bien été observé, c'est même la recommandation qui s'est heurtée à la plus vive opposition de la part du solliciteur général depuis le 7 juin. Tout le monde peut voir maintenant que la seule partie de la recommandation 65 à laquelle le ministre voyait une objection concernait le mode de révision et qu'il était d'accord pour que la mise en œuvre du rapport fasse l'objet d'une attention continue.

[Français]

Monsieur le président, c'est exactement ce que nous faisons aujourd'hui durant ce débat. Nous mettons toute la pression que nous pouvons pour inciter à la fois le solliciteur général et le Service canadien des pénitenciers à mettre en œuvre les recommandations, et ce en bloc, contenues dans le rapport du sous-comité sur les questions pénitentiaires. Encore une fois, cela a été une expérience fascinante de travailler dans un tel contexte, et je remercie le député de Yukon d'avoir présenté à la Chambre la motion que nous étudions aujourd'hui.

[Traduction]

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, depuis mon arrivée au Parlement c'est le débat le plus constructif et le plus intéressant auquel j'aie participé. Comme l'ont mentionné de nombreux députés, il montre que le système de comités de la Chambre des communes peut, s'il est bien utilisé, fournir un excellent travail et c'est précisément le cas de ces recommandations.

J'aimerais féliciter le président, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), non seulement pour le travail ardu et approfondi que le comité a accompli sous sa direction, mais aussi pour les excellents discours qu'ils ont prononcés en vue de donner suite aux travaux du comité.

Comme l'ont dit déjà d'autres députés, le président a pris la parole devant des auditoires distingués, tels que le Congrès mondial de la santé mentale de 1977 et la Conférence des juges canadiens, et il a également donné une conférence au

Pénitenciers

Centre de criminologie de l'Université d'Ottawa, le 28 novembre dernier. Bien sûr, ce ne sont pas là ses seuls discours. Il a donc apporté une précieuse contribution aux travaux du comité.

Je tiens à rendre le tribut qui leur est dû aux députés de tous les partis qui ont participé à ces travaux. Je n'ai pas eu l'occasion d'y participer moi-même mais j'ai suivi leurs délibérations avec grand intérêt et, je le répète, la Chambre des communes et le pays ont une véritable dette de gratitude envers les députés dévoués qui se sont consacrés à ces travaux.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: J'espère que le nouveau solliciteur général (M. Blais) profitera le plus possible de l'unanimité qui existe sur ce sujet à la Chambre des communes pour nous présenter très prochainement un projet de loi sur la question, même si, comme c'est souvent le cas, les nouveaux projets de loi passent par des chemins tortueux avant d'être adoptés. Mais, en l'occurrence, si un projet de loi nous était soumis bientôt, et il serait essentiel qu'il englobe toutes les recommandations figurant à ce rapport, je crois qu'il serait adopté à la Chambre sans délai. Ce serait l'occasion de montrer à la Chambre et au pays que lorsqu'une loi constructive et valable lui est présentée, la Chambre des communes peut agir expéditivement et faire diligence. J'espère que le solliciteur général étudiera la question de près. Il est évident que l'appui que lui ont gagné les principes qui ont été énoncés dans les discours de nombreux députés qui sont intervenus ici cet après-midi lui permettrait de proposer rapidement une loi dont on se souviendrait longtemps et qui aiderait grandement le pays.

Dans «*Kind and Usual Punishment—The Prison Business*», un ouvrage intelligent et bien écrit, Jessica Mitford remarque:

On est surpris d'apprendre que la prison en tant que lieu de détention de délinquants ordinaires remonte à il y a moins de 200 ans, que c'est une institution d'origine purement américaine que ses inventeurs avaient conçue comme une réforme noblement humanitaire qui convenait on ne peut mieux au siècle des lumières, au lendemain de la révolution contre les anciennes tyrannies.

Il est consolant de constater que cet honorable sous-comité s'est appliqué à insuffler une préoccupation humanitaire dans un système qui est devenu ces dernières années très dégradant et très brutal. Si nous voulons que ce rapport donne les résultats attendus, il importe, je pense, que nous adoptions ses recommandations en gros. Si nous en laissons certaines de côté, nous affaiblirions la portée du rapport tout entier.

La principale recommandation est la dernière. On ne saurait trop répéter que le comité permanent de la justice et des questions juridiques devra recevoir un ordre de renvoi permanent pour toute la durée des 30^e et 31^e législatures, ce qui lui permettrait de s'assurer que les recommandations du présent rapport sont bien appliquées dans le contexte plus général du système de justice en matière criminelle. Ce mandat permanent aurait un effet constructif et stabilisateur.

Tout le temps que les délibérations du comité ont duré, le nombre des prises d'otages et la tension à l'intérieur des institutions ont considérablement diminué. En fait, comme le député du Yukon (M. Nielsen) vient tout juste de le faire remarquer, il n'en est effectivement survenu aucun. Puisque le comité connaît maintenant tellement bien le sujet et s'est acquis le respect des gens qui font partie du système pénitentiaire et qui en sont en fait aussi les victimes, le gouvernement devrait avoir la sagesse de lui permettre de continuer à exercer